



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Inspecteur d'Académie
Inspecteur
Pédagogique
Régional

Michel COSTE
Correspondant
Académique pour les
Sciences et
la Technologie

Affaire suivie :
Isabelle Castellani
Tél. 01 30 83 40 44
Tcp 01 30 83 46 93

Mél : isabelle.castellani
@ac-versailles.fr

Versailles, le 9 février 2016

Les IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre, de Physique Chimie et de Technologie

À

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames, Messieurs les professeurs de sciences de la vie et de la Terre, de Physique-Chimie et de Technologie

Objet : REFORME COLLEGE objectifs et propositions pour l'enseignement des sciences et technologie en classe de sixième au sein du cycle 3.

Ce texte est destiné aux chefs d'établissement et aux professeurs de sciences et technologie. Il ne vise pas à remplacer les textes officiels mais apporte un éclairage académique sur leur mise en œuvre.

La nouvelle organisation du cycle 3 a pour but de rendre moins sensible la rupture entre l'école primaire et le collège. L'enseignement de *sciences et technologie* doit permettre à l'élève de construire une « *première représentation globale, rationnelle et cohérente du monde dans lequel [il] vit* ». Il est important que dans un premier temps il perçoive la cohérence des démarches des trois disciplines sans forcément les différencier les unes des autres.

L'enseignement du cycle 3 l'amène à découvrir progressivement à la fois ce qui est commun aux trois disciplines et ce qui leur est spécifique. En cela, il les prépare au cycle 4 où les SVT, la technologie et la physique-chimie seront enseignées comme des disciplines complémentaires.

Objectifs de l'enseignement sciences et technologie :

L'enseignement de *sciences et technologie* concourt à la construction et à l'acquisition de tous les « *savoirs et compétences* » du socle commun de connaissances et de compétences. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'enseignement de *sciences et technologie*, construire les fondements d'une culture scientifique et technologique diversifiée mais cohérente implique :

- de traiter le programme dans sa diversité et son intégralité,
- de s'inscrire dans une continuité et une progressivité des apprentissages sur tout le cycle 3,
- d'harmoniser les pratiques pédagogiques et les attentes en termes de compétences, de langages, de démarches et de méthodes,
- de faire pratiquer l'observation, la manipulation, l'expérimentation, la modélisation, la réalisation d'objets techniques...

Les textes officiels prévoient deux heures¹ hebdomadaires d'enseignement de *sciences et technologie* en CM1 et CM2 puis quatre heures hebdomadaires en classe de sixième.

Le partage du temps d'enseignement entre l'école et le collège suppose une collaboration inter-degrés entre les enseignants pour établir une progression cohérente au long de l'ensemble du cycle.

Il doit en résulter un projet commun de formation répondant aux besoins identifiés des élèves et tenant compte des spécificités locales ainsi que des projets d'école et du projet d'établissement. Ce projet devra être formalisé afin que des professeurs n'ayant pas participé à son élaboration puissent se l'approprier. Il

¹ 78 heures par an en *sciences et technologie* pour un total de 864 heures par an à raison de 24 heures par semaine ($78 \div 864$) x 24 = 2,2 heures / semaine



conviendra de préciser les objectifs de formation, les principes d'organisation, les compétences du socle travaillées...

En ce qui concerne la classe de sixième, les enseignants des trois équipes disciplinaires (PC, SVT, Technologie) établiront une progression pédagogique commune qui prendra en compte les compétences du socle, les attendus de fin de cycle et les repères de progressivité, définis dans les programmes.

Pour renseigner en équipe les bilans d'évaluation périodiques pour l'ensemble des compétences scientifiques (ligne commune pour l'enseignement « sciences et technologie » sur le livret) il leur faudra préalablement s'accorder sur les modalités d'évaluation.

Enfin, il conviendra dès la conception du projet d'envisager son évaluation au vu du retour d'expérience de la première année de mise en place.

Propositions de répartition des horaires pour l'enseignement sciences et technologie

Le conseil d'enseignement interdisciplinaire ayant déterminé une répartition des horaires en cohérence avec le projet élaboré en commun, il est possible sur les quatre heures d'envisager les répartitions suivantes :

- Proposer deux plages de deux heures en permutant les disciplines et en respectant le temps total envisagé par le projet pédagogique. Des plages horaires de deux heures facilitent la mise en œuvre de démarches scientifiques et technologiques.
- Attribuer une heure à un enseignant de chaque discipline, la dernière heure alternant successivement entre les trois enseignants ou pouvant être attribuée à un ou plusieurs enseignants sur l'année. Ce choix facilite d'éventuelles co-interventions.
- Regrouper sur une plage horaire (deux heures par exemple) deux classes de sixième, encadrées par trois professeurs (un professeur de chaque discipline). Cette solution permet des groupes à effectifs réduits et variables, de la co-animation, elle permet de s'adapter aux objectifs pédagogiques de chaque séance. Cette solution permet d'impliquer les disciplines scientifiques et technologiques dans l'accompagnement personnalisé dans une perspective d'aide aux élèves en difficulté mais aussi d'excellence pour les élèves demandeurs. On pourrait mettre ainsi en œuvre une diversification des apprentissages plus effective.
- Regrouper sur l'année deux classes de sixième, encadrées par trois professeurs (un professeur de chaque discipline). Ceux-ci peuvent alors enseigner chacun la totalité du programme à un groupe d'élèves ou tourner sur les différents groupes au cours de l'année.
- Confier à un seul professeur la totalité de l'enseignement de *sciences et technologie*. Cette éventualité nécessite une concertation interdisciplinaire plus importante encore afin que l'ensemble du programme soit enseigné.